

ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2007

Octobre 2008

Directeur Général, Directeur de publication

Babakar FALL

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Bakary DJIBA
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	El Hadji Malick DIAME

COMITE DE LECTURE

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Pape Seyni THIAM, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

1. PRESENTATION DU PAYS	Mory DIOUSS
2. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou CAMARA
3. EDUCATION	Djibril NDOYE & Amadou DIALLO
4. EMPLOI	Marième FALL & Macoumba DIOUF
5. SANTE	A. Racine DIA & N. K. Serge MANEL
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
7. AGRICULTURE	Insa SADIO
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
9. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
10. TRANSPORT	Pape Seyni THIAM
11. TOURISME	Adama SECK
12. JUSTICE	Assane THIOUNE
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNOHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE & Ousseynou SARR
17. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW & Moussa THIAM
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
20. ELEVAGE	Insa SADIO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.gouv.sn ; statsenegal@yahoo.fr

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

CHAPITRE IX : LA PECHE MARITIME SENEGALAISE

Introduction

Avec des côtes très poissonneuses, le Sénégal est l'un des principaux pays de pêche maritime de l'Afrique intertropicale. La pêche maritime est un important pilier de l'économie et un élément fondamental tant sur le plan social qu'alimentaire.

La valeur commerciale de la production estimée à 137 milliards de FCFA en 2007, représente 1,5% du PIB et 11% de la valeur ajoutée du secteur primaire. Cependant, il est noté un certain ralentissement des quantités débarquées ces dernières années, lié à la raréfaction des ressources halieutiques découlant de leur surexploitation.

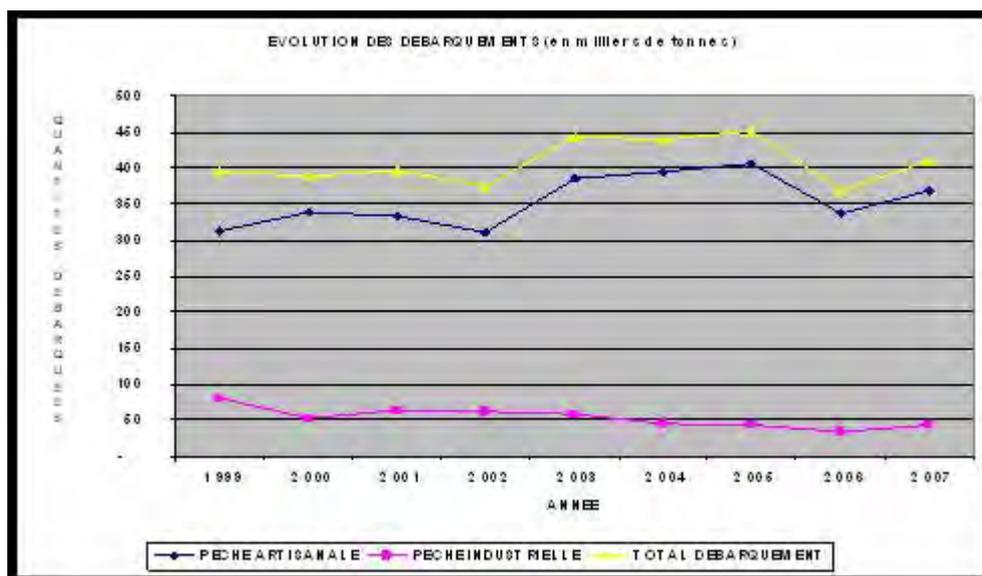
Ce chapitre de la situation économique de la pêche traite des résultats généraux de la pêche artisanale et industrielle ainsi que des exportations.

IX.1. LES RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME SENEGALAISE EN 2007

Le potentiel exploitable par les pêcheries sénégalaises est estimé à 500 000 tonnes par an et concerne des ressources démersales côtières (poissons de fond, crevettes, mollusques, céphalopodes, etc.) et profondes, les ressources pélagiques côtières (sardinelles, chinchards et maquereaux) et hauturières (thons).

La quantité des prises débarquées en 2007 s'élève à 411 000 tonnes, progressant de 11% par rapport à l'année 2006. Les recettes commerciales générées sont passées de 120 milliards de FCFA en 2006 à 137 milliards de FCFA en 2007, soit une hausse de 14%. Cette situation traduit un regain de dynamisme du secteur qui avait connu en 2006, un repli de 17,3% de ses débarquements et une légère hausse de 2,9% de sa valeur commerciale. Cependant, il est à signaler une tendance globale à la baisse de la production, qui bien que s'étant améliorée entre 2003 et 2005, n'est toujours pas revenue au niveau des 450 000 tonnes des années 90.

Graphique 9.1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

IX.2. LA PECHE ARTISANALE

De par sa vitalité et son importance socio-économique, la pêche artisanale demeure le pilier de la filière. Elle fournit l'essentiel de la production en termes de volume (90%) et de valeur (74%) et approvisionne à plus de 50% les industries de la place.

Les captures de la pêche artisanale sont constituées à 94% de poissons dominés par les sardinelles (69%) qui sont à faible valeur marchande, car ne représentant que 27% de la valeur commerciale des produits halieutiques débarqués. Essentiellement destinées à la consommation nationale et à la transformation, ces pélagiques jouent un grand rôle dans la sécurité alimentaire et constituent de ce fait des ressources extrêmement sensibles.

Par rapport à 2006, les quantités débarquées et la valeur commerciale se sont accrues respectivement de 9,4% et 11,3%. Cette situation est essentiellement imputable au comportement des différents produits qui ont connu des évolutions positives.

La pêche artisanale fournit plus de 90% des emplois du secteur avec un parc piroguier qui est passé de 7 719 pirogues actives en 2006 à 8 326 pirogues actives en 2007.

Tableau 9. 1 : Evolution des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de tonnes)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*	2006/2005 (%)
Pêche artisanale	338,2	332,4	311,5	385,8	395,0	407,0	336,4	368,1	9,4
- Poissons	322,2	318,2	292,8	368,1	375,8	386,0	317,6	345,2	8,7
- Crustacés	3,6	2,5	1,7	1,9	2,0	2,2	1,5	1,5	0,0
- Mollusques	12,4	11,7	17,0	15,8	17,2	19,0	17,3	21,5	24,3

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

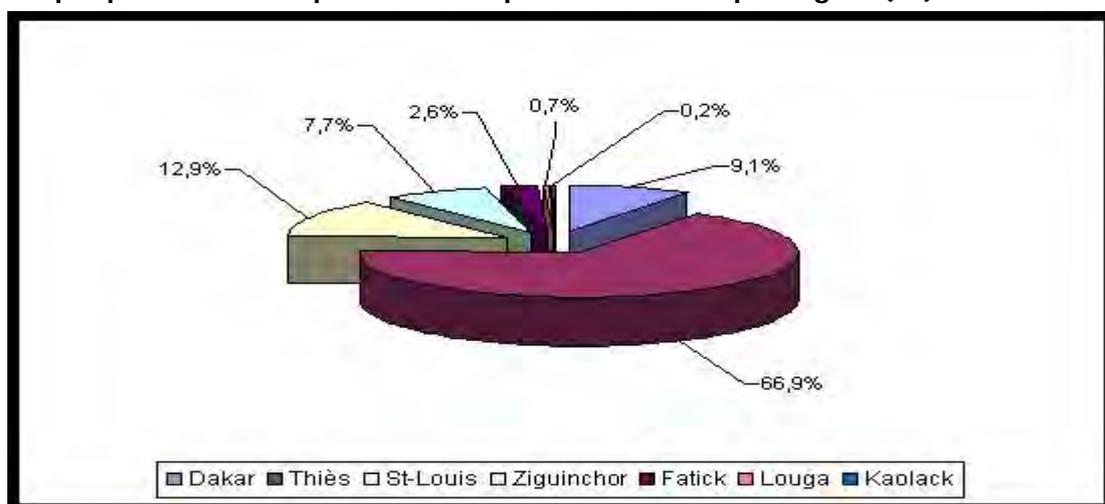
IX.2.1. LES DEBARQUEMENTS PAR REGION

A l'exception de Thiès et Ziguinchor, toutes les autres régions ont enregistré un repli de leur production. La région de Fatick est la plus touchée en terme de quantité, suivie respectivement des régions de Saint Louis, Dakar, Kaolack et Louga.

Cependant, au niveau de la région de Dakar, il est noté une évolution contrastée entre les volumes débarqués (-2,2%) et la valeur commerciale (+47%). Cette situation pourrait s'expliquer par la forte valeur marchande des mollusques qui, avec un poids de 13% du volume débarqué, représentent 46% des recettes.

La région de Thiès, avec 66% de la production globale, garde toujours sa place de leader, suivie de loin des régions de Saint Louis (13%), Dakar (9%), Ziguinchor (8%), Fatick (3%), Louga et Kaolack avec des débarquements quasi nuls. Les recettes générées se sont inscrites en hausse dans l'ensemble des régions. Celle de Thiès concentre 52% des recettes générées suivie des régions de Dakar (18%), Ziguinchor (13%), St Louis (8%), Fatick (7%) et Louga (2%).

Graphique 9.2 : Débarquement de la pêche artisanale par région (%)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime / * Données provisoires

IX.2.2. LA CONSOMMATION LOCALE

La production de la pêche sénégalaise a trois principales destinations que sont :

- la consommation en frais sur le marché intérieur;
- la transformation (artisanale ou industrielle);
- l'exportation en entier ou élaboré (frais ou congelé).

La contribution du poisson dans la satisfaction des besoins des populations sénégalaises en protéines animales est prépondérante. La moyenne nationale de la consommation de poissons par habitant est estimée à 26 kg/an. Les produits consommés viennent des régions maritimes du pays et de la sous région, notamment la Mauritanie et la Guinée.

Au niveau des sites de régions maritimes, à peine 15% des captures mises à terre sont consommées localement, sauf à Dakar où le niveau atteint 40% et Kaolack qui va jusqu'à 97%. Cette situation reflète dans une certaine mesure le report d'efforts des unités artisanales vers les espèces d'exportation mieux rémunérées, d'où une moindre disponibilité de produits halieutiques pour le marché local.

IX.2.3. LA TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS

La transformation artisanale occupe une fonction sociale très importante. Elle valorise certaines espèces marines débarquées par la pêche et fournit toute une gamme de produits faciles à conserver dont : le Kéthiakh (sardinelle braisée, salée et séchée), le Sali (poissons salés et séchés), le Tambadiang (petits poissons salés séchés entiers, faisandés ou non), le Guédj (fermenté, séché), le Yeet (gastéropode fermenté séché), les Yokhoss (Huître séché), le Touffa (fermenté séché), le Métorah (fumé à chaud puis séché), etc.

La filière est essentiellement occupée par les femmes et absorbe 30 à 40% des débarquements de la pêche artisanale (mollusques, crustacés et poissons), auxquels s'ajoutent les invendus de la pêche industrielle.

Le volume transformé artisanalement constitué principalement de kéthiakh (69%) est estimé à 42 757 tonnes en 2007. Cette production, qui, a progressé de 13% par rapport à l'année précédente, traduit l'amélioration notée au niveau de tous les produits, exception faite du Guedj qui a enregistré un recul de 3% et des produits marginaux tels que le salé séché et les ailerons qui ont chuté respectivement de 22% et 43%.

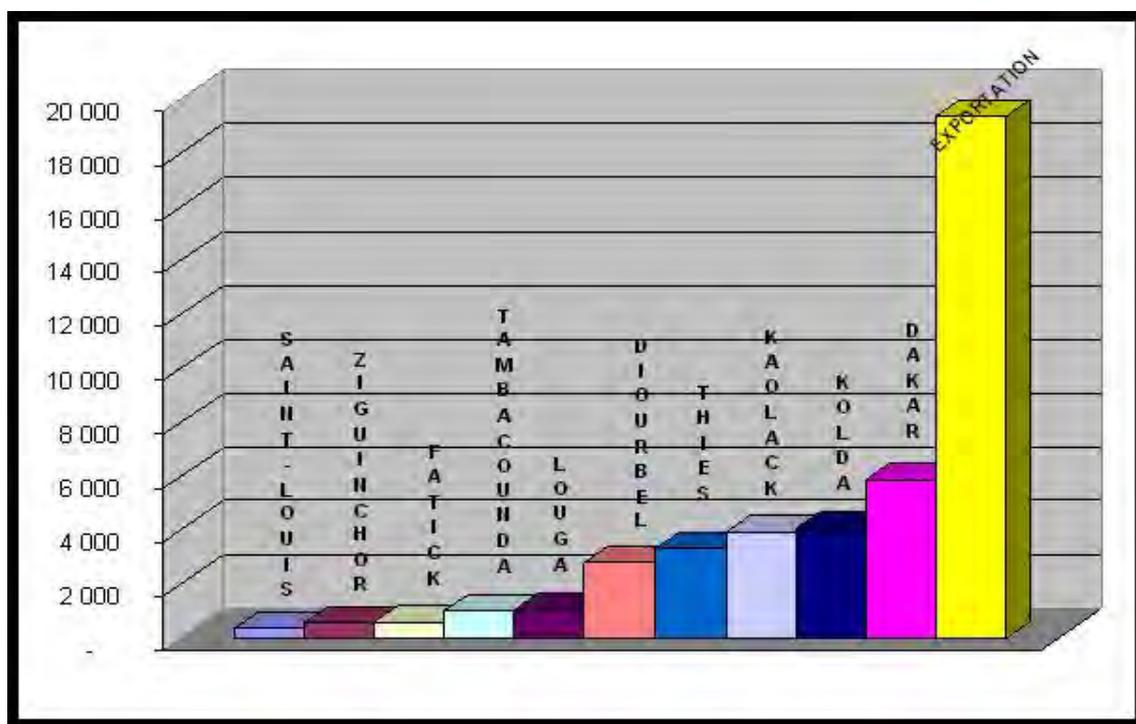
Les produits de la transformation sont principalement consommés au niveau local (55%), le reste faisant l'objet d'exportation au niveau de la sous région. La région de Dakar absorbe le quart de la production consommée localement, tandis que celles de Kaolack, Kolda, Thiès et Diourbel se partagent à parts égales 60%.

Tableau 9. 2 : Evolution de la transformation artisanale 2000 - 2007 (tonnes)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Guedj	3 973	4 492	3 612	4 224	4 298	4 775	3 736	3 612
Tambadiang	3 275	3 891	2 707	3 360	3 486	2 790	3 352	3 778
Kethiakh	22 502	24 732	16 607	26 969	29 332	26 767	25 267	29 371
Méthorah	2 180	1 013	1 879	1 385	1 607	1 292	1 220	2 032
Yet/Touffa	1 153	1 150	895	854	1 020	1 350	952	1 203
Yokhoss	9	7	28	26	13	29	13	16
Salé-séché	3641	3 660	4 092	2 664	2 934	2 342	3 343	2 620
Pagne	48	51	34	72	35	207	8	57
Aileron	53	70	63	41	33	35	47	27
Crevettes	6	5	2	3	2	43	1	28
Autres	17	16	12	12	11	10	12	13
Total	36 857	39 086	29 928	39 610	42 832	42 347	37 951	42 757

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

Graphique 9.3 : Destination des produits transformés (tonnes)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

IX.3. LA PECHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle est sujette, de façon générale, à une certaine baisse de sa production qui se situe en deçà des 50 000 tonnes depuis 2004.

En 2007, la production s'est établie à 42 800 tonnes pour une valeur commerciale de 35,46 milliards de FCFA. Par rapport à l'année 2006, elle a progressé de 29% en quantité.

L'armement sénégalais est composé de trois types de flottilles que sont les chalutiers, les thoniers et les sardiniers qui, bien qu'ayant diminué en nombre, ont vu les quantités débarquées connaître des évolutions positives :

- **la pêche chalutière** : la flottille chalutière sénégalaise est composée de 110 navires en 2007 contre 122 en 2006. Les débarquements, constitués essentiellement d'espèces démersales (77%), se sont établis à 37 732 tonnes en 2007 pour une valeur commerciale de 30, 550 milliards de Francs CFA. Les captures se sont accrues de 27%; en reflétant cette évolution, les recettes ont augmenté de 15% par rapport à l'année 2006.
- **La pêche thonière** : la flotte thonière est composée de 8 navires sénégalais contre 10 en 2006. La production de thons débarquée à Dakar est de 5 124 tonnes, représentant une valeur commerciale de 4,9 milliards de F CFA. Contrairement à la diminution du nombre de navires, la production s'est améliorée de 42% par rapport à 2006.

Après l'échec des négociations entre l'Union européenne et le Sénégal sur le renouvellement des accords de pêche, le Sénégal a accordé en juillet 2006 des licences privées à des armateurs espagnols et français pour sauver une industrie de thon sénégalaise presque entièrement dépendante desdits accords.

- **La pêche sardinière** : elle est constituée d'une unité de pêche en 2007 contre deux (2) en 2006. Elle a débarqué 4,78 tonnes, composées à 80% de sardinelles rondes et près de 15% de sardinelles plates, pour une valeur commerciale de 143 400 FCFA. Ce secteur a fortement chuté, perdant jusqu'à 80% de sa production entre 2006 et 2007.

**Tableau 9.3 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle
(en milliers de tonnes)**

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2006/2005 (%)
Pêche industrielle	52,1	63,7	62,4	57,5	45,1	44,0	33,3	42,8	28,53
Dont :- Sardinière	1,4	1,7	1,5	1,5	1,2	1,0	0,02	0,004	-80,00
- Chalutière	37,9	43,7	43,0	38,7	42,0	37,0	29,6	37,7	27,36
- Thonière	12,8	18,3	17,9	17,3	2,7	7,0	3,6	5,1	41,67

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

** Données provisoires*

IX.4. LES EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES

Selon les données fournies par le Bureau des Echanges Extérieurs de l'ANSD, le Sénégal a exporté en 2007, 111 062 tonnes de produits halieutiques pour une valeur commerciale de 148,13 milliards de francs CFA, soit 21% des recettes d'exportation de biens du Sénégal. Ce niveau noté depuis 2006, cache la détérioration du volume des recettes et des exportations qui se sont établies respectivement à 118 712 tonnes et 165 milliards en 2005.

IX.4.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS SELON LA NATURE DES PRODUITS

L'essentiel des exportations concerne le poisson (70%), seul produit à enregistrer une hausse des quantités qui passent de 74 000 tonnes en 2006 à 78 100 tonnes en 2007.

Les crustacés, mollusques et coquillages, second produit d'exportation ont subi un léger repli (3%) des quantités. Les conserves et les poissons séchés, salés ou en saumure ont fortement varié à la baisse par rapport à 2006, avec 34 et 52% de moins sur les quantités exportées en 2007.

Les poissons fournissent 58% des recettes d'exportation contre 37% pour les crustacés, mollusques et coquillages. A l'instar des quantités exportées, les recettes générées ont reculé pour les crustacés, mollusques et coquillages (-5%), les conserves (-24%) et les poissons séchés, salés ou en saumure (-67%).

Tableau 9. 4 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonnes)

Produits	Quantités (tonnes)					
	2004	2005	2006	2007		
				Quantité	Poids (%)	Variation (%)
Poissons	77 123	74 003	74 053	78 108	70,33	5,48
Crustacés, mollusques, coquillages	30 370	32 050	27 500	26 559	23,91	-3,42
Conserves	7 625	9 590	5 320	3 510	3,16	-34,02
Poissons séchés, salés ou en saumure	5 568	3 068	6 013	2 885	2,60	-52 ,02
TOTAL	120 686	118 712	112 886	111 062	-	-1,62

Source : ANSD/Bureau des Echanges Extérieurs

IX.4.2. STRUCTURE DES EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION

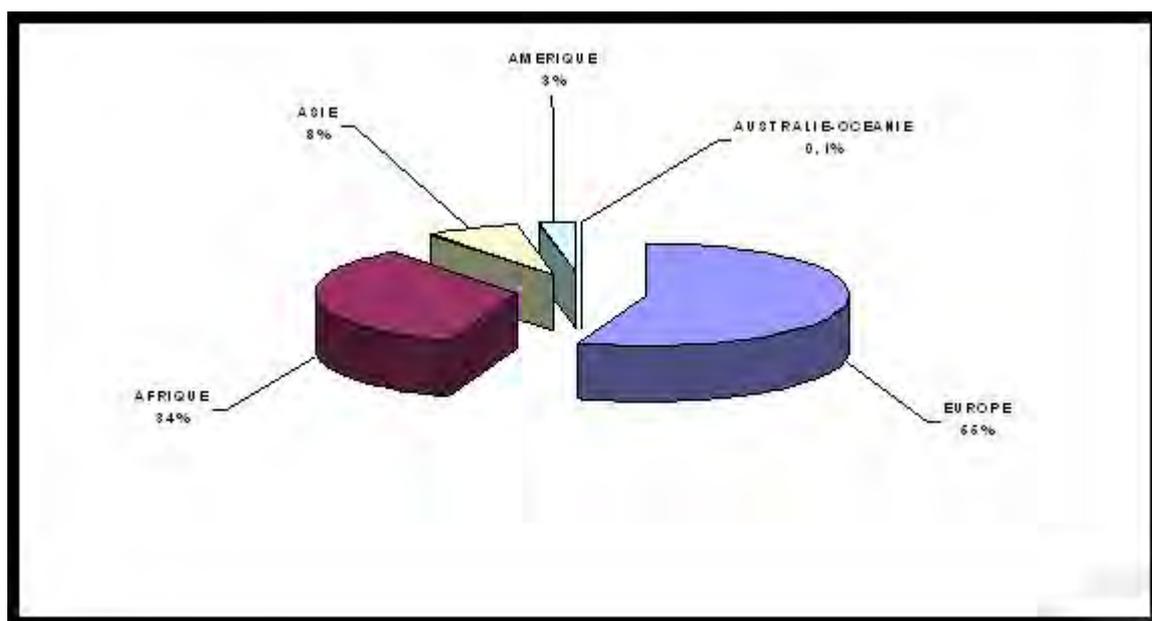
Le marché européen, premier importateur des produits halieutiques sénégalais, absorbe jusqu'à 55% du volume total des exportations. Il est la principale destination des poissons (50%), des crustacés, mollusques et coquillages (76%) et des conserves (71%). Les recettes générées suivent la même tendance avec 76% des parts.

Le marché africain, seconde destination des produits halieutiques sénégalais, absorbe 34% du total de ces exportations. La demande sur ce marché porte sur 42% des poissons exportés et 92% des produits transformés, soit respectivement 87% et 7% des exportations de produits halieutiques vers cette destination. Ce marché génère 13% des recettes totales d'exportation.

Le marché asiatique est encore jeune pour les opérateurs nationaux de la pêche. Sa part dans les exportations de produits halieutiques est de 8% en volume et 7% en valeur. L'on note cependant une amélioration dans les quantités exportées et une diversification des produits par rapport aux années précédentes.

Le marché américain reste encore peu accessible aux opérateurs économiques sénégalais ; il ne consomme que 3% des quantités exportées. Les produits exportés sont les poissons, les crustacés et mollusques et, dans une moindre mesure, les produits transformés.

Graphique 9.4 : Parts relatives des exportations par continent



Source : ANSD/Bureau des Echanges Extérieurs

Conclusion

Le secteur de la pêche maritime sénégalaise vit aujourd'hui une situation paradoxale. En effet, les eaux territoriales qui étaient particulièrement poissonneuses voient leurs ressources halieutiques se raréfier dangereusement. Cette situation qui se traduit essentiellement par une chute des quantités débarquées et une baisse des volumes exportés, illustre bien le phénomène de surpêche qui met en péril à moyen et long termes l'avenir du secteur.

Cette situation a été un facteur déterminant dans la décision du gouvernement sénégalais de ne pas signer les accords de pêche avec l'Union Européenne en 2006. La nouvelle optique à travers les projets du gouvernement n'est plus productiviste, mais plutôt la recherche de la préservation des ressources pour l'avenir.